

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE NATIONAL,
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
ET LA POLITIQUE DE LA VILLE



Agence Urbaine de Taza-Taounate

PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE TAMEDIT



Note de présentation

Homologué : par le décret N° 2.26.02 du 1er ramadan 1447 (19 février 2026)
publié au bulletin officiel N° 7489 du 19 ramadan 1447 (09 mars 2026).

Agence Urbaine de Taza-Taounate

Avenue HASSAN BAHTAT, B.P 1211 Taza Gare. Tél. 05 35 28 50 41 / 05 35 28 51 15 Fax. 05 35 28 5113

E-mail : autat@menara.ma / Site WEB : www.autaza.ma



IMANOR
CERTIFICATION
NM ISO 9001 V 2008

Table des matières

I-	PRESENTATION DE LA COMMUNE DE TAMEDIT	2
1-	<i>Situation géographique</i> :	2
2-	<i>Données naturelles</i> :	2
3-	<i>Données démographiques</i> :	3
4-	<i>Données économiques</i> :	3
5-	<i>Structure foncière</i> :	3
6-	<i>Urbanisation et Habitat</i> :	4
7-	<i>Les équipements</i> :	4
	a- Equipements et services publics	4
	b- Equipements d'infrastructure	4
8-	<i>Problématique</i> :	5
II-	ORIENTATIONS ET OPTIONS D'AMENAGEMENT	5
1-	<i>La Forme Urbaine</i> :	5
2-	<i>L'armature viaire</i> :	6
3-	<i>Typologie du zonage</i> :	6
4-	<i>Projection et répartition des équipements</i> :	6
III-	OCCUPATION DU SOL	7
1-	<i>Equipements</i>	7
	a- Enseignement et social	7
	b- Administrations	7
	c- Culte	7
2-	<i>Zones d'habitation</i>	8
3-	<i>Zone Agricoles</i>	8
4-	<i>Zone de boiseent</i>	8
I-	PRESENTATION DE LA COMMUNE DE TAMEDIT	2
1-	<i>Situation géographique</i> :	2
2-	<i>Données naturelles</i> :	2
3-	<i>Données démographiques</i> :	3
4-	<i>Données économiques</i> :	3
5-	<i>Structure foncière</i> :	3
6-	<i>Urbanisation et Habitat</i> :	4
7-	<i>Les équipements</i> :	4
	a- Equipements et services publics	4
	b- Equipements d'infrastructure	4
8-	<i>Problématique</i> :	5
II-	ORIENTATIONS ET OPTIONS D'AMENAGEMENT	5
1-	<i>La Forme Urbaine</i> :	5
2-	<i>L'armature viaire</i> :	6
3-	<i>Typologie du zonage</i> :	6
4-	<i>Projection et répartition des équipements</i> :	6
III-	OCCUPATION DU SOL	7
1-	<i>Equipements</i>	7
	a- Enseignement et social	7
	b- Administrations	7
	c- Culte	7
2-	<i>Zones d'habitation</i>	8
3-	<i>Zone Agricoles</i>	8
4-	<i>Zone de boiseent</i>	8
5-	<i>Zone forestière</i>	8
6-	<i>Zone interdite à la construction</i>	8



I- Présentation de la commune de TAMEDIT

1- Situation géographique :

La commune de TAMEDIT appartient à la province de Taounate et s'étend sur une superficie de 273 Km², Elle est limitée comme suit :

- Au Nord par la commune de Bni Amart relevant de la province d'Al Hoceïma ;
- Au Sud par la commune de Tainaste et Kahf Al Ghar relevant de la province de Taza ;
- A l'Est par la commune de Boured relevant de la province de Taza ;
- A l'Ouest par Les Communes de Thar Souk ,Fannassa Bab Al Hit et Bni Ouanjal Tafrawt ;

Quant à la situation géographique du centre de **Tamedit** au sein de son armature communale, il est situé au centre du territoire communal, traversé par la route régionale n° 510 reliant la route nationale n° 8 à la route nationale n° 29. Soit une situation géographique centrée par rapport aux 52 douars formant la commune et par conséquent un champ de rayonnement important.

Par rapport aux autres douars de la commune, le centre de **Tamedit** reste la seule entité relié par une route régionale assurant sa liaison avec le siège de la province et du caïdat, en plus de deux routes provinciale n°5337 et n°5413 reliant les autres douars à la route régionale n°510.

Données naturelles :

La commune de **Tamedit** se situe au Nord-est de la ville de Taounate. Le territoire communal présente une topographie très accidentée, puisque la hauteur variante entre 500 et 1762 m. Le couvert végétal est constitué principalement de zones forestières qui 30 % de la superficie totale de la commune. Elle subit beaucoup de problèmes à cause du défrichement.

La commune est doté d'un ensemble des ressources hydrauliques, par exemple les eaux superficielle, la commune abrite plus de 60 sources, cependant, elles demeurent insuffisantes notamment en été. Les puits, sont également utilisés pour l'irrigation et aussi pour l'approvisionnement en eau potable. Leur nombre est estimé à plus de 70 à l'échelle de toute la commune. Quant aux eaux de surface, le territoire communal est traversé du Nord à l'Est et du Sud à l'Ouest par un nombre des oueds (Ouargha, Asfalou,...), dont l'usage principal est celui de l'irrigation .Cependant, le barrage d'Asfalou a été construit en 1999 sur la vallée d'Asfalou, avec une superficie de bassin de 560 km²,

et sa charge moyenne annuelle de 154 millions m³. Sa hauteur atteint 112 mètres, l'idée de sa création c'est pour réduire les inondations du bassin de Wargha.

Le caractère semi-aride du climat de la commune ne l'épargne pas de l'impact des vents de l'océan et de la méditerranée durant toute la période hivernale. Ainsi, la pluviométrie affiche une moyenne de 600 mm. En même temps, pendant l'été, le climat est caractérisé par une chaleur excessive venant de l'Est (chergui). La température maximale est estimée à 37°C en été contre 5°C minimale en hiver avec un moyen annuel de 21°C. Cependant, durant la dernière décennie, les précipitations sont restées pendant des années beaucoup moins importantes.

2- Données démographiques :

Selon les résultats des recensements généraux de 2004 et de 2014, la population de la commune de **Tamedit** a connu une diminution importante de 21453 habitants à 14669 habitants avec un taux de croissance de -3.7 %.

3- Données économiques :

L'activité prédominante dans la commune se manifeste essentiellement dans l'agriculture. Cependant, Les caractéristiques naturelles distinctives ont permis aux activités agricoles d'avoir une position importante dans l'économie locale, à travers le taux important annuelle de précipitations, la superficie importante des terres arables qui atteint 7223 ha (38% de de la superficie total de la commune).

Le commerce s'appuie principalement sur quelques petits magasins apprécier 45 distribués sur les douars et le centre de Tamedit.

Le secteur industriel en leur vrai sens est absent, mais on trouve principalement quelques activités artisanales de services.

Pour le secteur de tourisme malgré que la commune de Tamedit possède des qualités naturelles importantes (forêts - lac du barrage d'Asfalu - vues panoramiques...) et certains monuments historiques mais ne sont pas exploités en écotourisme.

4- Structure foncière :

La structure foncière du centre est caractérisée par la prédominance de propriété privée. Le problème majeur qui entrave la mobilisation des terrains urbanisables est dû au fait que la majorité

des terrains sont immatriculés, ce qui mène la commune à acquérir des terrains privés pour la réalisation de ses projets.

5- Urbanisation et Habitat :

Les constructions au sein de la commune de **Tamedit** sont caractérisées par une typologie d'habitat qui respecte ses spécificités géographiques et sociales, soit les caractéristiques climatiques, la structure de relief et le mode de vie d'une société d'ancienne paysannerie, sans oublier les effets issue de la colonisation en ce qui concerne l'organisation sociale. L'habitat rural constituant environ 93% de l'espace bâti communal de **Tamedit** se représente principalement sous forme d'une maison rifaine compacte. Une maison construite sur rez-de-chaussée uniquement, caractérisé par sa couverture pyramidale en zinc. Les espaces qui les composent s'organisent autour d'un patio ouvert. Les chambres de ce type de maisons sont éclairées vers le patio, les pignons orientés aux vents dominants ne comportent pas d'ouverture et sont bardés de feuilles de zinc.

Aujourd'hui, ce type d'habitat persiste au niveau du centre de **Tamedit**, il représente 35% de l'espace bâti du centre, soit ceux classés en tant que d'habitations rurales, dominant principalement les proportions spatiales périphériques du centre. Pour le zinc, en tant que matériau, il est utilisé pour 34.4% du logement du centre, contre 63.5% utilisant le béton armé.

6- Les équipements :

a- Equipements et services publics

Le centre de **Tamedit** compte un nombre acceptable d'équipements administratifs. Les secteurs d'enseignement, de santé et socioculturels...etc sont représentés.

b- Equipements d'infrastructure

En termes d'équipements d'infrastructure, le centre de **Tamedit** manque d'un réseau d'assainissement liquide et solide ce qui constitue un défi de développement environnemental portant préjudice à la qualité des eaux souterraines et à la diversité biologique qui représente un élément de richesse communale, en plus des dangers sanitaires résultant de cette situation. En effet, l'absence d'un réseau d'assainissement liquide au niveau du centre et de la commune pousse les habitants à évacuer les eaux ménagères dans des fosses septiques ou à ciel ouvert. Ce qui n'est pas sans impact négatif sur l'écosystème local, à savoir l'état d'insalubrité et la contamination de la nappe phréatique.

Malgré la richesse de la commune en ressources d'eau, la population souffre de ce côté. La desserte en eau potable du réseau public géré par l'ONEP est absente, tandis que la totalité des ménages s'approvisionne en utilisant l'eau des puits et sources.

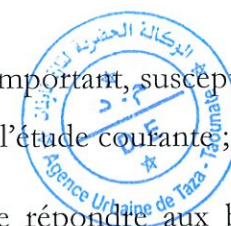


Le taux d'électrification au niveau de la commune de **Tamedit** est 91%. Ce pourcentage reste important si l'on compare avec le taux enregistré au niveau national qu'est 84.6%.

7- Problématique :

La problématique du développement urbain du centre apparaît clairement dans les rapports d'interaction des différents problèmes liés aux aspects naturels, culturels et socio-économiques...etc. Ces problèmes qui entravent la croissance urbaine du centre et son épanouissement économique et social, se résument dans les aspects suivants :

- La faiblesse de la structure économique locale qui dépend du secteur agricole encourage l'émigration ;
- La commune ne dispose pas d'un patrimoine foncier important, susceptible d'aider à la projection des équipements publics dans le cadre de l'étude courante;
- L'insuffisance des équipements publics incapables de répondre aux besoins de la population ;
- Manque d'un réseau d'assainissement liquide et solide ;
- La topographie du centre très accidenté ;



II- Orientations et options d'aménagement

La variante d'aménagement retenue englobe les options suivantes :

1- La Forme Urbaine :

Pour l'aménagement du centre, il est recommandé d'opter pour un document dont l'objectif ultime est :

- Le respect des spécificités du cadre bâti, ainsi que le respect des terrains agricoles de haute qualité et les espaces boisés.

-L'adoption du redressement urbanistique en vue de restructurer l'habitat irrégulier et d'intégrer sa population dans le tissu social et économique.

-L'adoption d'un modèle urbanistique organique pour l'extension du centre qui ira en parfaite symbiose avec les constituants géographiques du centre, ceci concourra sans nul doute à l'élimination de la dispersion de l'habitat.

2- L'armature viaire :

La maîtrise de la mobilité est un facteur primordial pour tout projet de développement urbain. Partant de ce constat, l'organisation des différents déplacements urbains dans le centre est régie par les principes d'aménagements suivants :

- La hiérarchisation des voies : une structure viaire solide qui permet d'une part la fluidité des différents déplacements urbains (Personnes et marchandises) par le biais d'articulations judicieuses ; et assure d'autre part l'accessibilité aux différentes zones projetées,
- L'intégration dans le site naturel et dans le « tissu urbain » existant en respectant les différentes composantes qui suivent :
 - La topographie du site ;
 - Les chemins piétons appropriés par les habitants ;
 - Le cadre bâti existant ;
 - Les propriétés foncières ;
 - Les terrains agricoles.



3- Typologie du zonage :

L'affectation des zones respecte les critères suivants :

- Assurer le principe de l'équilibre au niveau de l'affectation des différentes zones ;
- Affecter en zones à restructurer les poches d'habitat irrégulier en vue d'asseoir une assise réglementaire de gestion ;

4- Projection et répartition des équipements :

Le choix de l'emplacement des équipements projetés répond aux critères suivants :

- La concertation avec les autres partenaires ;
- La création d'un centre urbain répondant aux besoins de la population projetée et capable d'exercer une attraction au sein de la commune ;
- La création d'un noyau urbain en zone habitat à faible densité pouvant exercer une attraction sur la population de la ville ;

III- Occupation du sol

L'air d'aménagement est de 227 ha

1- Equipements

a- Enseignement et social

Equipements	Dénomination	Superficie (m ²)	Observations
EP	Ecole communale	6835	Existante à élargir
EC	Collège	12969	Existante
EL	Lycée	10868	A créer
S	Centre de santé	931	Existant
SC	Bloc d'équipements socioculturels	2008	Existante
SC1	Equipement selon le besoin	958	A créer
SC2	Foyer Féminin	859	A créer
CC	Centre commercial	743	A créer
SP1	Terrain de sport	1282	Existant
SP2	Terrain de sport	3709	A créer

b- Administrations

Equipements	Dénomination	Superficie (m ²)	Observations
A	Bloc administrative	8173	Existant
A1	Equipement communale	3395	Existant
A2	Maison des jeunes	885	A créer

c- Culte

Equipement	Dénomination	Superficie (m ²)	Observations
M1	Mosquée	1315	Existante
M2	Mosquée	3262	A créer
C1	Cimetière	2215	Existante
C2	Cimetière	4526	Existante
C3	Cimetière	1896	Existante
C4	Cimetière	5983	Existante

a- Equipements d'intérêt général

Dénomination	Affectations	Observations	Superficie (m2)
G1	Souk	9214	A créer
G2	Gare routière	2697	A créer
G3	Réservoir d'eau	1899	Existant

2- Zones d'habitation

Zonage	Dénomination	Total (ha)
HE	Zone d'habitat économique continu	38
ZAS	Zone d'activités et de services	0.48

3- Zone Agricoles

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
RA	Zone Agricole	26.3

4- Zone de boisement

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
RB	Zone de boisement	27

5- Zone forestière

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
ZF	Zone forestière	30

6- Zone interdite à la construction

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
ZNA	Zone non-aédificandi	55.7